



Marseille, le 27/02/2023

## DOSSIER DE PRESSE

### LE BATAILLON DE MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE TESTE UN NOUVEAU BIOCARBURANT

**En phase d'expérimentation, le bataillon de marins-pompiers de Marseille utilise le biocarburant XTL comme nouveau moyen d'approvisionnement de 3 différents véhicules opérationnels.**

Soucieux de son empreinte environnementale, le bataillon de marins-pompiers de Marseille a entamé une phase de test depuis début février 2023, où 6 véhicules opérationnels (2 fourgons incendies, 2 véhicules de secours et d'assistance aux victimes et 2 véhicules radios chef de colonne) utilisent, désormais, un biocarburant appelé XTL.

Le PUR-XTL est un biogazole paraffinique de synthèse fabriqué à partir de déchets (huiles ou graisses résiduelles), il est créé à partir d'une technologie de production complexe, qui consiste à traiter l'hydrogène des corps gras pour former des chaînes d'hydrocarbures. Le produit final, qui ressemble fortement au gazole habituel, est de bien meilleure qualité qu'un diesel classique et est 100% renouvelable.

Ce biocarburant est compatible avec toutes les motorisations diesels et ne nécessite aucune adaptation. Sa mise en place est immédiate et permet une réduction des émissions de CO2 jusqu'à 90%.

Dans une logique de protection de nos massifs, les deux centres d'incendie et de secours désignés pour cette expérimentation sont ceux de Pointe-Rouge et de Luminy.

Ce biocarburant répond à plusieurs objectifs, dont le premier est de satisfaire à la fois les contraintes liées à l'empreinte environnementale des engins et les exigences relatives à l'activité opérationnelle. Le second est d'offrir, éventuellement, une diminution de la consommation mais aussi de disposer d'une autre capacité d'approvisionnement en carburant.



# MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE

Marseille, le 27/02/2023

Le BMPM apportera également son expertise lors de cette phase test, en réalisant diverses évaluations, comparant ainsi, des véhicules approvisionnés en XTL et d'autres en carburant lambda.

L'évaluation de cette expérimentation est fondée sur la consommation, l'incidence du biocarburant sur la mécanique des véhicules et son impact environnemental. Il est nécessaire que tout véhicule roulant au biocarburant soit couplé à un autre véhicule de la même catégorie (véhicule témoin), de manière à établir des premiers résultats d'analyse sur les points précisés supra. Ils devront être soumis aux mêmes contrôles périodiques.

Un contrôle technique et un état des lieux mécaniques doivent être réalisés en amont de la phase d'expérimentation, tant pour les véhicules tests que pour les véhicules témoins.

Le groupement Nucléaire, Radiologique, Bactériologique et Chimique réalise, quant à lui, une mesure des émissions de particules des véhicules tests et témoins.

*Les véhicules qui utiliseront ce biocarburant seront identifiés par des inscriptions « 100% renouvelable, pur XTL ».*



Contact Presse :

Service communication BATAILLON DE MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE

Tél. : 06 32 87 13 54 [communicationbmp@gmail.com](mailto:communicationbmp@gmail.com)